



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 07 décembre 2020 à 19 heures 45 minutes

Présents :

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, Mme GAUTHERON Eva, M. GOUSSOT Bernard, Mme LABAS Isabelle, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric

Procuration(s) :

Absent(s) :

Mme DEFLESSELLES Gaëlle

Excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

1 - Intervention de Géostudio : présentation du travail sur l'élaboration du PLU

M. Teddy LOYER du cabinet Geostudio présente aux élus le travail effectué dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Le comité de pilotage PLU s'est réuni le 30 novembre dernier. La prochaine réunion est programmée le lundi 04 janvier.

2 - Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 02 novembre 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 02 novembre est approuvé à l'unanimité.

– Comptoir de compagnes

Après consultation, le cabinet MASSONET a été retenu.

Une première réunion de travail est programmée le 21 janvier.

L'étude de faisabilité pour le projet de Saulon-la-Rue s'élève à 1 880 € HT (financée par la communauté de communes).

Il conviendra de prévoir une enveloppe de 2 000 à 2 500 € au budget 2021 pour l'étude liée au logement

- City stade

Les négociations pour échanger ou acquérir un terrain rue des Chêneteaux n'ont pas abouti. Il est décidé de contacter d'autres propriétaires de terrains à proximité qui conviendraient pour la réalisation du projet.

Il est décidé de transférer 15 000 € à l'article 2031 (études) par décision budgétaire modificative afin de pouvoir lancer des études sur ce projet en début d'année 2021 avant le vote du budget. (Autorisation d'engager 25% du budget de l'année précédente)

- Aire de jeux

Compte tenu du planning de l'entreprise et des conditions météo, l'aire de jeux ne sera pas réinstallée avant février 2021.

- Commission Communale des Impôts Directs

Suite à la proposition de 24 personnes faite par le Conseil Municipal, le directeur régional des finances publiques a nommé 12 membres siégeant à la CCID pour la durée du mandat.

Ont été nommés commissaires titulaires :

- M. Régis BERGEROT
- M. Philippe MORIS
- M. Philippe REMOND
- Mme Claire DE COCK
- M. Patrick GIBASSIER
- L'entreprise individuelle Fabrice LAUNAY, représentée par M. Fabrice LAUNAY

Ont été nommés commissaires suppléants :

- Mme Gaëlle DEFLESSELLES
- M. Alexandre DENISOT
- Mme Isabelle LABAS
- M. Claude JACSON
- M. Philippe RUPIN
- La SAS Société Nouvelle des Fumiers en Poudre, représentée par M. Claude SEGUIN

- Services périscolaires

Une réunion a été organisée entre les représentants des parents d'élèves, les services périscolaires et les écoles du RPI afin d'évoquer différents problèmes de fonctionnement. Le compte rendu de cette réunion a été transmis aux élus et à l'ensemble des parents d'élèves.

3 - demande de subvention auprès du Conseil Départemental : appel à projet voirie et répartition des amendes de police

M. le Maire indique présente le programme de travaux de voirie 2021. Celui-ci consiste en la création de trottoirs entre la RD31 et la « demi-lune » (délaissé du Département) sur la partie gauche de la chaussée avec rétrécissement de celle-ci.

Les trottoirs accueilleront une piste cyclable et une voie piétonne. Reprise de l'accès à la Cent Fonts en bicouche avec création de places de stationnement. Poursuite de la piste cyclable et piétonne jusqu'au parking situé en face du cimetière. Création d'un trottoir mixte entre le lotissement du Champ des Vignes et Fény avec bordurage toujours en côté gauche en allant sur Dijon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement de trottoirs et accotement sur la RD 996 (secteurs A et F) pour un montant de 132 762,55 € HT
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet voirie et de l'Appel à projet répartition du produit des Amendes de Police (AP),
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur une route départementale
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention, définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	<input type="checkbox"/> sollicitée	132 762,55 € plafonnée à 100 000 €	30 %	30 000 €
AMENDES DE POLICE	<input type="checkbox"/> sollicitée			5 000 €
TOTAL DES AIDES				35 000 €
Autofinancement du maître d'ouvrage			73,6 % (minimum de 20%)	97 762,55 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Demande de remise gracieuse de loyer pour la location du 102 rue de Dijon émise par le SAS Saint-Bernard-Services

M. le Maire donne lecture d'un courriel de la Société Saint-Bernard Services, locataire de bâtiment situé 102 rue de Dijon, sollicitant une remise du loyer de novembre et décembre 2020 compte tenu des circonstances exceptionnelles que traverse l'économie actuellement impactant fortement leur activité et trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la remise gracieuse de deux mois de loyers
- **INDIQUE** que cette décision sera constatée budgétairement en tant que charge
- **INSCRIT** 900 € à l'article 678 et charge le Maire de procéder aux écritures comptables correspondantes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Renouvellement du bail de chasse 2020-2023

Le bail de chasse conclu avec la société de chasse est arrivé à expiration le 30 juin 2020. Monsieur le Maire soumet au débat le renouvellement de ce bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 1 abstention :

- **DÉCIDE** de la conclusion d'un nouveau bail de chasse pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2020 ;
- **FIXE** le montant annuel du bail à 80 €
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail avec le Président de la société de chasse.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 1)

6 - Décision budgétaire modificative : régularisations comptables

M. le Maire indique que l'extension électrique du carrefour rue des Chêneteaux / rue de Dijon réalisée dans le cadre des travaux de voirie 2020 a été effectuée le SICECO. Le montant des travaux à la charge de la commune est de 10 189,14 € TTC.

Les travaux réalisés par le SICECO étant comptabilisés au compte 2041512 (groupements de collectivités – groupement de rattachement – bâtiments et installations), il convient de transférer 10 200 € du compte 2315 (travaux en cours – installations, matériel et outillage techniques) au compte 2041512.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le financement des travaux d'extension du carrefour par fonds de concours ;
- **INSCRIT** 10 200 € à l'article 2041512 par décision budgétaire modificative
- **FIXE** la durée d'amortissement à 10 ans

- Fossés

M. le Maire présente 2 devis :

- 2 400 € TTC pour le curage du fossé rue de Chenevières (article 615231 – entretien et réparation voirie – budget 2021)

- 648 € TTC pour la création de 60ml de fossé (article 2151 réseaux de voirie – à inscrire au BP 2020 par décision budgétaire modificative)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Solidarité envers les Alpes-Maritimes

L'association des Maires de Côte-d'Or a relayé l'appel des Maires des communes de l'arrière-pays niçois dévastées par la tempête Alex. Face à cette catastrophe d'une ampleur inouïe, il est proposé d'attribuer un don à l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes.

M. le Maire explique que la commune a déjà participé à de telles opérations de solidarité en retenant le principe d'un versement d'un montant de 1€ par habitant. Il soumet au débat l'attribution d'une somme en faveur des communes sinistrées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une somme de 713 € à l'association départementale des Alpes Maritimes en soutien aux récents événements subis équivalent à 1€ par habitant (chiffre population de Saulon-la-Rue INSEE au 1^{er} janvier 2020)
- **INSCRIT** un montant de 713 € à l'article 6574 par décision budgétaire modificative

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Demande "Jean DE PALMA"

M. le Maire donne lecture d'un courriel d'habitants de la commune sollicitant le Conseil Municipal pour que le nom de M. Jean DE PALMA, employé communal à mi-temps partagé avec Noiron-sous-Gevrey de janvier 1988 à octobre 2002 soit attribué à l'école de Saulon-la-Rue, qui n'a pas de nom à ce jour. (M. DE PALMA est décédé en juin 2020). Les demandeurs justifient leur requête par la qualité du travail de Jean DE PALMA notamment pour l'école.

Il est rappelé qu'aucun nom de personne n'a jamais été donné sur la commune aux rues, places et bâtiments. Il est fait usage uniquement des noms de lieu-dit pour dénommer les rues.

L'assemblée comprend la demande des habitants et reconnaît la valeur du travail effectué par M. DE PALMA pour le compte de la commune. Toutefois, la commune maintient sa position de ne pas attribuer de nom propre sur son territoire.

9 - Décision modificative n° 4

Récapitulatif des modifications budgétaires votées au cours de la séance :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2031 (20) : Frais d'études	15 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	15 650,00
2041512 (204) : Bâtiments et installations	10 200,00		
2151 (21) : Réseaux de voirie	650,00		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage techniques	-10 200,00		
Total dépenses :	15 650,00	Total recettes :	15 650,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	15 650,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	713,00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	900,00		
Total dépenses :	17 263,00	Total recettes :	0,00

A prendre sur excédent prévisionnel de fonctionnement

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Questions diverses

- Communauté de communes – administration générale

Un courrier du président de la Communauté de communes sur la situation financière de la collectivité est diffusé à chaque conseiller municipal.

- Communauté de communes – assainissement

Des tests au fumigène ont été réalisés sur la commune. Ces tests consistent à injecter un fumigène dans les réseaux d'assainissement et à rechercher les raccordements défectueux.

- Boîte à livres

Il est demandé si une boîte à livre pourrait être installée sur la commune. M. le Maire répond que cela a déjà été projeté et pourra être mis en œuvre.